

STAR
SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES
ET DE REASSURANCES

ORDRE DU JOUR
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 03 MAI 2008

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2007,
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2007,
- Approbation des états financiers de l'exercice 2007,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats de l'exercice 2007,
- Prorogation des mandats des administrateurs.

PROJET DE RESOLUTIONS A SOUMETTRE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 03 MAI 2008

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et le rapport général des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2007, approuve le rapport du Conseil d'Administration, les comptes et les états financiers de l'exercice 2007 tels qu'ils ont été présentés.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 et 205 du code des sociétés commerciales.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire Donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2007.

Quatrième Résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2007 comme suit :

Résultat de l'exercice.....	5 895 632 756
Réserve légale (5%).....	294 781 638
1^{er} Reliquat.....	5 600 851 118
Résultats reportés 2006.....	520 107 502
2^{ème} Reliquat	6 120 958 620
Réserve pour fonds social.....	589 563 276
Réserve extraordinaire.....	500 000 000
Report à nouveau 2007.....	5 031 395 345

Cinquième Résolution

L'assemblée Générale Ordinaire décide de proroger les mandats des administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire comme suit :

- 6 Membres représentant l'Etat Tunisien,
- 2 Membres représentant la Société Tunisienne de Banques,
- 1 Membre représentant La Société Financière d'Investissement,
- 2 Membres représentant les actionnaires privés : Messieurs M'Hamed DRISS et Nouredine TABBANE.

Sixième Résolution

L'assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts, publication nécessaire et remplir toutes formalités.